

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Procès-verbal

Assemblée générale du 9 décembre 2019

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 9 décembre 2019, à 17h30, à la Chambre criminelle de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, 75001 Paris.

Le président, Dominique Hascher, ouvre la séance et présente les excuses des membres absents.

Le président soumet ensuite au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 27 juin 2019.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Activités depuis la dernière Assemblée générale et activités à venir

Dominique Hascher présente brièvement les nombreuses manifestations qui se sont déroulées depuis la dernière assemblée et qui sont rappelées dans l'ordre du jour.

Jacques Fourvel présente les futures activités de la section *Droit des affaires*. Dès janvier 2020, la section reprendra l'organisation des « Jeudis de la SLC » au Conseil constitutionnel sur le thème *Souveraineté et guerre économique* avec une première conférence introductive le 30 janvier. Trois autres conférences seront organisées en mars, mai et septembre et un colloque final se tiendra en novembre.

Le président informe l'Assemblée que la dernière conférence du cycle *Le jugement au fond en matière civile par les Cours suprêmes* aura lieu le 16 décembre avec l'intervention de Priit Pikamäe, avocat général auprès de la Cour de justice de l'Union Européenne et ancien Président de la Cour suprême d'Estonie.

La vie des sections

Dominique Hascher annonce la création de plusieurs sections :

Une section *Océanie*, présidée par M. Eric Descheemaeker, professeur à l'Université de Melbourne, membre de la SLC.

Une section *Droit social*, présidée par M. Laurent Gamet, professeur à l'Université Paris-Est, membre de la SLC.

Une section *Institutions de la Justice* présidée par Mme Sylvaine Poillot-Peruzzetto, conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation, vice-présidente de la SLC et M. Lukas Rass-Masson, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, membre de la SLC.

Une section *Méthodologie comparée du droit civil* présidée par M. Gustavo Cerqueira, professeur à l'Université de Nîmes.

Le président ajoute que dans le cadre de la section *Arbitrage et ADR* seront confiées à M. Olivier Castello, gérant de l'entreprise CSL CONSEIL, membre de la SLC, les activités de conciliation et de médiation dans le règlement des différends.

Concernant les projets de comités locaux (article 14 des statuts), Sylvaine Poillot-Peruzzetto informe l'Assemblée que la Faculté de droit de Toulouse est très intéressée car elle a des liens étroits avec la Société. Les présidents des sections *Russie* et *Propriété intellectuelle*, Estelle Fohrer-Dedeurwaerder et Jacques Larrieu, sont à Toulouse. Le Centre de droit comparé de Toulouse est très actif. Toutes les conditions pour créer un comité local sont donc réunies.

Publications

Dominique Hascher informe l'Assemblée que grâce à Nicolas Cornu Thénard la Société a pu reprendre l'activité des publications. Huit ouvrages sont parus cette année, plus encore paraîtront en 2020. Une attention stricte est portée à la recherche de subvention, qui doit être faite pour chaque ouvrage.

Deux livres paraîtront prochainement : *La Société de législation comparée. Études sur 150 ans d'histoire* et la reproduction des actes du *Congrès international de droit comparé tenu à Paris en 1900. Procès verbaux et documents*. Pour ces deux ouvrages, une souscription est proposée.

2. Questions administratives et financières

Renouvellement partiel des membres du Conseil d'administration

Le président, au nom de la SLC, exprime sa reconnaissance à tous les membres du Conseil d'administration dont les mandats viennent à expiration et dont la liste est annexée au présent procès-verbal, pour leur implication au sein de la Société. Il demande aux membres présents s'ils souhaitent que les élections se fassent à bulletin secret ou à main levée. L'assemblée opte à l'unanimité pour le vote à main levée.

S'agissant des vice-présidents, pour succéder à Hélène Farge, le président a reçu la candidature de François Molinié, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

S'agissant des membres du Conseil, Dominique Attias sera remplacée par Thi My Hanh Ngo Folliot, avocate au Barreau de Paris ; François-Xavier Lucas par François Chénéde, professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon III ; Hélène Ruiz-Fabri par Julia Heinich, professeur à l'Université de Dijon ; Jean Tarrade par Christoph Maurer, avocat au Barreau de Paris ; Eric Thomas par Winston Maxwell, Director, Law and Digital Technology, Telecom Paris - Institut polytechnique de Paris, et François-Guy Trébulle par Thomas Génicon, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Les candidats sont élus à l'unanimité en qualité de membre du Conseil d'administration.

Élection d'un nouveau président

Le président rappelle que son mandat se termine fin décembre 2019 et qu'un nouveau président doit en conséquence être élu. Il indique à l'Assemblée, qu'à ce jour, Bernard Stirn, Président de section au Conseil d'État, et actuel vice-président de la Société est le seul candidat.

Bernard Stirn est très engagé dans la vie de la SLC dont il est devenu membre en 2007, puis président de la section *Droit de l'action publique* depuis sa création en 2012 et vice-président de la SLC en 2017.

Dominique Hascher demande à nouveau aux membres présents s'ils souhaitent que l'élection se fasse à bulletin secret ou à main levée. L'assemblée opte à l'unanimité pour le vote à main levée.

Bernard Stirn est élu 55^{ème} président de la Société, à l'unanimité.

Dominique Hascher lui adresse toutes ses félicitations et le remercie d'accepter cette charge.

Bernard Stirn remercie le président Hascher et l'Assemblée. Il rappelle l'alternance pour la présidence entre un membre du barreau, un professeur de droit, un membre de la Cour de cassation et un membre du Conseil d'État. Il souhaite rendre hommage aux anciens présidents Emmanuel Piwnica, Bénédicte Fauvarque-Cosson et Jean-Louis Dewost. Il partage leur intérêt pour le droit comparé qui est plus utile que jamais à la réflexion dans les différentes professions du droit.

Dominique Hascher s'adresse à l'Assemblée. Il a accompli son mandat avec fierté et c'est un grand honneur pour lui d'avoir œuvré pour poursuivre les actions menées par la Société. Il salue l'esprit d'ouverture qu'a eu la SLC en adoptant de nouveaux statuts et en intégrant les juristes d'entreprise au poste de vice-président. Des relations nouvelles ont été créées ou renouvelées avec les pays d'Asie et l'Australie. La fréquentation de la Société devrait être encore plus attractive. Le président exprime sa gratitude à l'égard des secrétaires généraux Timothée Paris et Nicolas Cornu Thénard. Il remercie également Emmanuelle Bouvier et Christine Zamora pour leur collaboration tout au long de ces quatre années.

Nicolas Cornu Thénard prend la parole à son tour et remercie au nom de la Société de législation comparée Dominique Hascher. Il salue le temps et l'énergie qu'il a consacrés à la Société. Il évoque sa préoccupation d'intensifier les activités de la Société, en incitant chaque membre à prendre des initiatives et en favorisant la création d'une dizaine de sections. Désormais, près d'une quarantaine de manifestations (colloques, conférences, ateliers, etc.) sont organisées chaque année et les zones géographiques de nos sections recouvrent mieux les régions du monde.

Le président termine en remerciant les membres de l'Assemblée.
Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



